

Quelques éléments clés sur la télégestion :

- Signature en 2010 avec la CNSA d'une convention de modernisation et de professionnalisation des SAAD → axe 1 : télégestion
- SAAD autorisés associés à la démarche de définition des objectifs
- Marché : 2012-2018 (1 année de déploiement - 6 années de maintenance)
- Télégestion : horodatage via serveur vocal interactif + plateforme
- Financement en partie assuré par la CNSA (2012-2013) et l'obtention de fonds FEDER (2012-2015)

Contexte de mise en place

Faible nombre de SAAD autorisés (7 en 2012, 5 aujourd'hui)

- ADMR : 80% des heures

SAAD : 4 éditeurs informatiques différents

Département : GFI/iodas

En 2004, financement par le Département :

- de badgeuses SOLEM,
- des points d'entrée permettant d'intégrer les horodatages dans chaque solution informatique des SAAD

Transmission électronique de la facture APA avec la Fédération ADMR depuis 2005 (3000 lignes de facturation)

Objectifs poursuivis par le Département

- Télégestion = prérequis à la mise en place de CPOM APA
(faciliter le suivi de l'activité)
 - Suivi de l'effectivité des décisions d'aide ménagère, de PCH et d'APA prestataire
- plateforme utilisée
- par les évaluateurs de la direction de l'autonomie et la MDPH (fiche de synthèse bénéficiaire, suivi des interventions par l'agenda)
 - par les chefs de service (Mise en place d'indicateurs consolidés de suivi CPOM, de télégestion...)

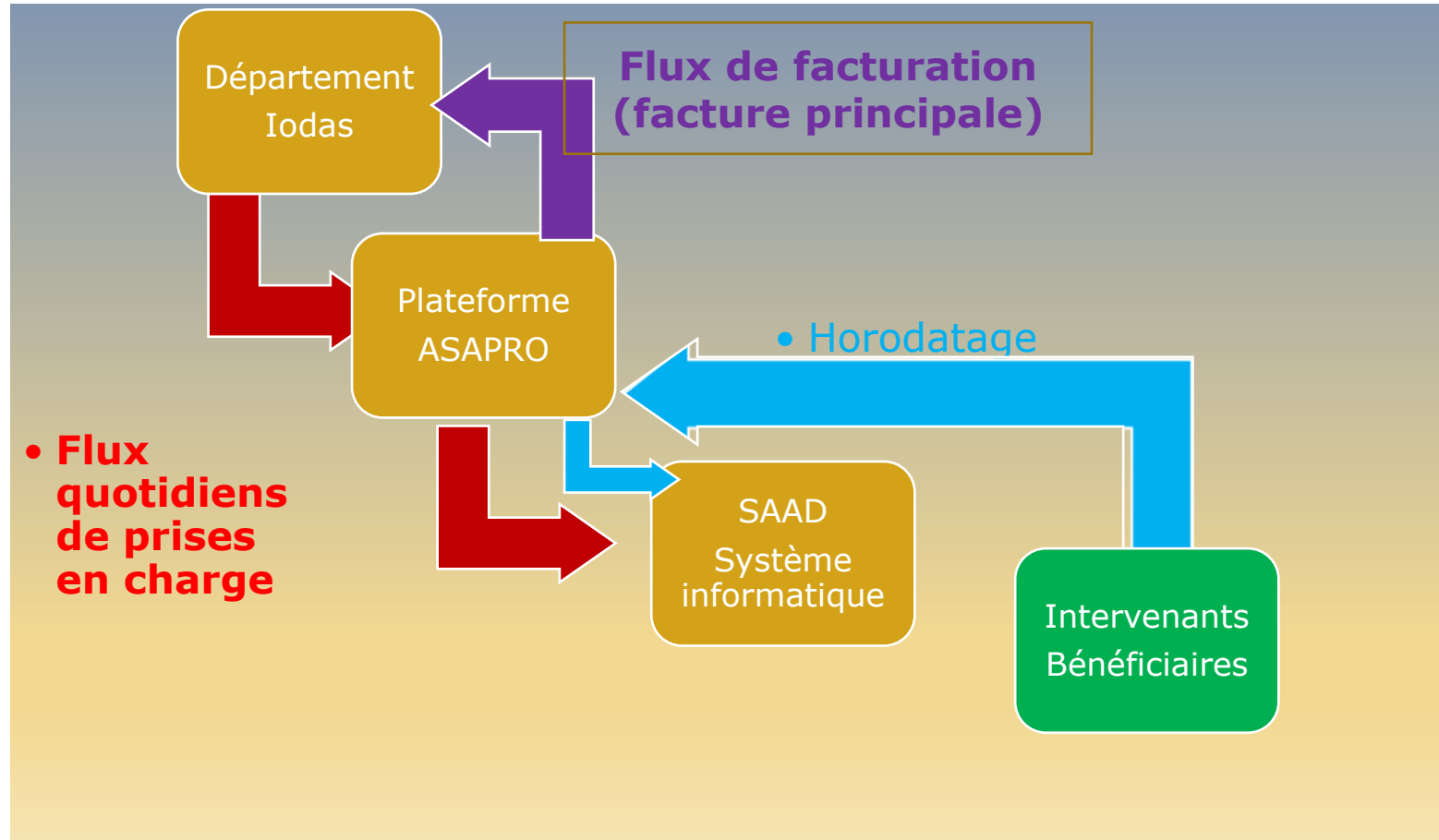
Objectifs poursuivis pour les SAAD

- Un outil unique pour horodater toutes les interventions, financées ou non par le Département
(→ horodatage possible des heures mutuelles, caisses de retraite, plein tarif...)
- Automatiser la réception des prises en charge du Département, de la MSA et de la CARSAT
- Automatiser l'envoi des factures (principales et correctives) pour les 3 prestations vers le Département
- Avoir un outil commun de partage d'information, notamment dans le cadre du suivi des CPOM (indicateurs partagés)
- Pas de coût complémentaire d'interfaces puisque l'ensemble des SAAD avait acquis un point d'entrée uniforme

Pour les bénéficiaires et leur entourage

- Connaître les interventions prévisionnelles et réalisées
- Récupérer les fiches de présence...

Architecture technique cible pour l'ensemble des SAAD



- Différente pour l'ADMR
- Pour un SAAD passé en TG mobile en avril 2016

ESPPADOM en Charente

Rappel de l'objectif initial

Le programme ESPPADOM a pour objectif

- l'harmonisation des échanges,
- la **réduction des dépenses d'investissement et de fonctionnement,**
- la production d'informations cohérentes nationalement
- **la réactivité face aux évolutions réglementaires et techniques**

Les étapes

- Etude nationale démarrée en 2011,
- Proposition des dessins de flux standard en 2012
- Tests en 2013

Les constats

GFI : pas de passage envisagé sauf si Départements volontaires pour payer le développement

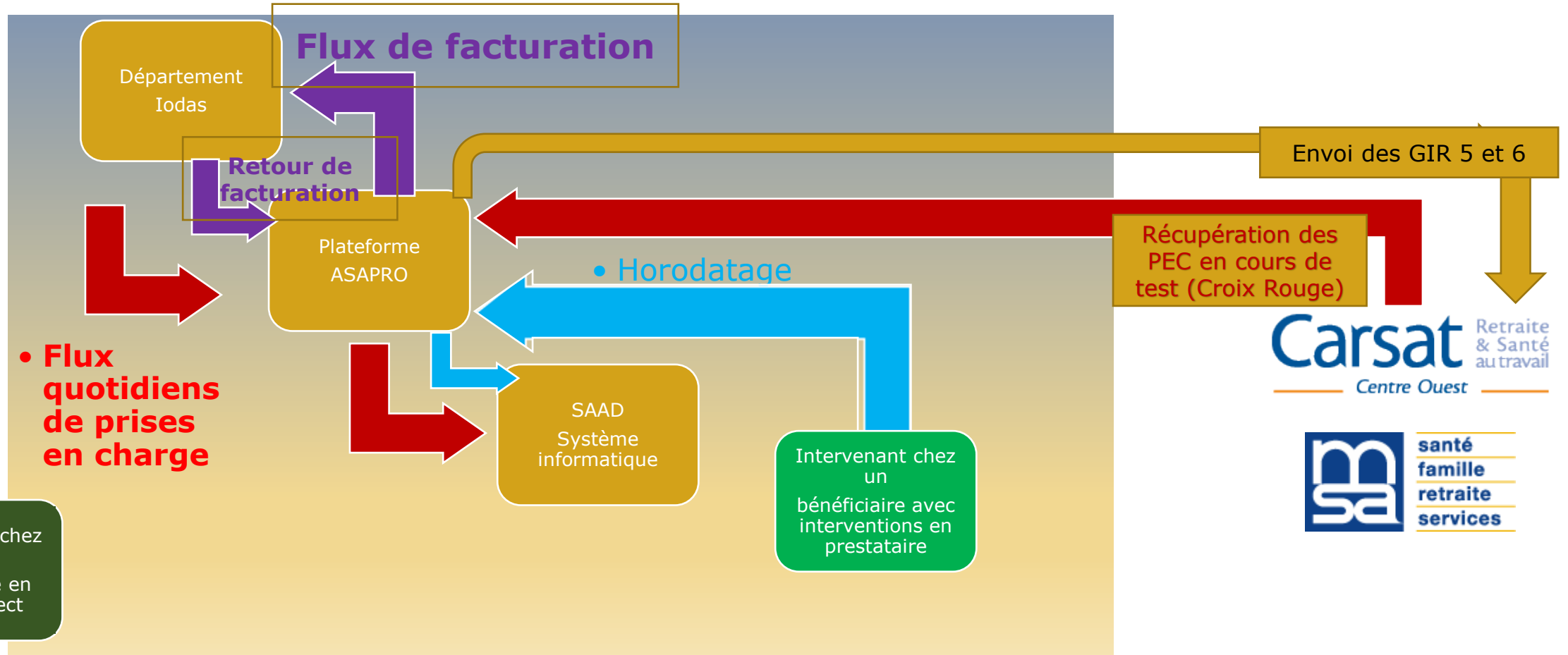
SAAD : 2 sont partiellement en flux ESPPADOM

- Un seul éditeur SAAD propose gratuitement en standard l'ensemble des flux
- Un autre facture un droit d'usage annuel important de l'interface pointage vers la plateforme

Plateforme

- L'éditeur de télégestion l'a implémenté dans sa solution sans surcoût

Les projets en cours et l'importance d'ESPPADOM



Le chemin est long...



Les plus grosses difficultés rencontrées

- Manque de ressources techniques affectées au projet dans les SAAD
- Divergence de vue avec les éditeurs

Les éléments sur lesquels il sera difficile d'aboutir

- Mise à disposition du planning prévisionnel **dans un extranet unique départemental**
- Passage à la téléphonie mobile pour tous les SAAD

L'absence de flux au format ESPPADOM et les surcoûts engendrés par cette absence

Temps de développement

- Mise en place de connecteurs propriétaires pour gérer les factures principales et les factures correctives
- Echange avec la MSA et la CARSAT → Financement d'interfaces spécifiques
- Mise en place des retours de facturation → Prise en charge d'interface spécifiques par l'éditeur

Temps de contrôle de données et de stabilisation

- Département : temps de travail affecté au suivi du projet
(2012 : 16 sem 2013 : 15 sem; 2014 : 9 sem; 2015 : 7 sem)
- SAAD, éditeurs

Les prolongements possibles de l'utilisation de la plateforme et l'importance des flux ESPPADOM

Le suivi des CPOM des établissements PA et PH

L'automatisation de la facturation des établissements hospitaliers

L'automatisation de la récupération des ressources

Conclusion ...et attentes

Levée progressive des freins et des résistances

Mise en place et application de la charte

➔ Mise en place d'un modèle économique acceptable pour les SAAD quelle que soit la solution retenue